



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 5 février 2026

### Personnes présentes

<b>Conseil administratif</b>	MM.	Marc Jaquet Enrico Castelli	maire conseiller administratif
	Mme	Simona Korff	conseillère administrative
<b>Bureau du Conseil municipal</b>	MM.	Denis Jotterand Marc Aberle	vice-président secrétaire du Bureau
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Sina Chollet, Caroline Desbiolles, Véronique Michela, Jennifer Strub, Marie Tanner	
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Nicolas Baltassat, Fabien Darbellay, Charles Fazi, Nicolas Hulo, David-Peter Lè, Nicolas Leroux	
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<b>Procès-verbaliste</b>	Mme	Emmanuelle Maia	
<b><u>Personnes excusées</u></b>	M.	Christophe Berthelet	président
	MM.	Stéphane Barbat, Dorian Esterer, Luc Wanner	conseillers municipaux

## ORDRE DU JOUR

1. Présentation du déclassement des hameaux de Carre d'Amont et Carre d'Aval par Messieurs Enis Arikok et Patrick Mollard, du Département du territoire / Office du patrimoine et des sites
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Projets de délibérations **et résolutions** :
  - **2026-01** : [Demande de naturalisation genevoise](#)
  - **2026-02** : [Demande de naturalisation genevoise](#)
  - **2026-03** : Préavis relatif aux projets de plan de site et de modification des limites de zones du hameau de Carre d'Amont
  - **2026-04** : Préavis relatif aux projets de plan de site et de modification des limites de zones du hameau de Carre d'Aval
8. Divers.

**Le Président** ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue à Enis Arikok et Patrick Mollard, de l'OPS / DT (Office du Patrimoine et des Sites / Département du Territoire), pour le point 1.

## **1. Présentation du déclassement des hameaux de Carre d'Amont et Carre d'Aval par Messieurs Enis Arikok et Patrick Mollard, du Département du territoire / Office du patrimoine et des sites**

**Enis Arikok** présente tout d'abord l'historique de ce projet, qui a débuté en 2011. Après la prise de position du Conseil municipal (cf. point 7), suivront l'adoption des PL (Projets de Loi) par le Grand Conseil et des plans de site par le Conseil d'État.

**Patrick Mollard** précise que les plans de site, comme les PLQ (Plans Localisés de Quartier), se déroulent en trois phases durant lesquelles les propriétaires peuvent émettre des remarques, voire former recours. Les observations déposées pour la phase qui vient de s'achever ont été prises en compte. Suivront la phase d'opposition, puis le droit de recours à une décision administrative. Le processus d'adoption, qui dépend de l'acceptation du projet, peut être court ou long.

**Enis Arikok** revient ensuite sur les résolutions adoptées par le Conseil municipal le 14 novembre 2024. Puis il récapitule les éléments-clés du projet (présentation envoyée le lendemain de la présente séance aux membres du Conseil municipal).

**Patrick Mollard** rappelle qu'il ne peut y avoir de nouvelle construction d'habitation en zone agricole ou en zone hameau.

**Enis Arikok** indique que plusieurs observations ont été reçues et intégrées dans la mesure où elles étaient liées au champ d'application des présentes procédures. Il présente les sites tels que vus par l'ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse), ainsi que les zooms sur ces deux périmètres, **Patrick Mollard** ajoutant quelques explications. Concernant les bâtiments identifiés comme « autres bâtiments », l'implantation et les droits sont acquis. Mais compte tenu de leur qualité architecturale intrinsèque de peu d'importance, ils pourront être démolis et reconstruits dans la même volumétrie pour autant que le paysage soit maintenu.

**Nicolas Hulo** relève que certains bâtiments cadastrés n'existent pas.

**Patrick Mollard** répond que pour les plans de site, la règle est d'utiliser le cadastre officiel. Les bâtiments qui n'ont pas été supprimés sur le cadastre doivent être intégrés. Il arrive aussi que des couverts qui n'ont pas été cadastrés n'y figurent pas. Un plan de site n'a pas pour vocation de régulariser une situation individuelle, mais de gérer la planification globale.

Concernant le Carre d'Aval, les deux aires d'évolution de l'activité agricole ont été intégrées, annonce **Enis Arikok**.

**Patrick Mollard** ajoute que les plans de site sont prévus pour durer vingt, trente ou cinquante ans. Or l'activité agricole évolue assez rapidement. Des lieux ont par conséquent été prévus pour ajouter du bâti sans définir de règles. Celles-ci seront définies dans les projets avec l'accompagnement de l'OPS afin de répondre aux besoins des agriculteurs à un moment donné.

*Arrivée de Nicolas Leroux.*

**Patrick Mollard** explique qu'un plan de site ne modifie pas les règles d'une zone. Dans ce cas précis, une modification de zone est prévue pour les deux zones hameaux, ce qui permettra, dans les périmètres définis, de transformer les bâtiments en bâtiments d'habitation.

Uniquement les bâtiments existants ? demande **Fabien Darbellay**.

**Patrick Mollard** confirme que par rapport au droit fédéral, c'est l'objectif des zones hameaux. À partir du moment où il existe des ensembles bâtis de qualité historique importante dans la zone agricole, en Suisse, le but n'est pas de créer des zones à bâtir pour leur permettre de se développer, mais de garder ces bâtiments qui, n'ayant plus de vocation agricole, pourront être transformés en habitations.

**Fabien Darbellay** constate qu'il s'agit de bâtiments classés, ce qui impose des restrictions lors des rénovations.

**Patrick Mollard** répond qu'avec le plan de site et la zone agricole, tous les éléments caractéristiques devront être préservés (charpentes, solivages anciens, etc.) ou réemployés dans le bâtiment. Les détails seront étudiés projet par projet.

**Marc Aberle** relève que l'OPS s'est montré aussi tatillon pour une maison rénovée en 2019 à Corsinge (zone hameau) que pour une maison rénovée en 2022 au Carre d'Aval.

**Patrick Mollard** explique que ce qui crée la protection, c'est le plan de site ; la zone hameau permet l'utilisation d'un bâtiment anciennement agricole en habitation.

**Nicolas Hulo** demande si, en zone agricole, il n'est pas possible de transformer une grange, par exemple.

**Patrick Mollard** explique que selon la législation fédérale, soit depuis l'entrée en vigueur de la LAT (Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire), en 1980, un bâtiment protégé en zone agricole peut être agrandi au minimum à 30 % de la surface habitée actuelle, mais au maximum 100 m<sup>2</sup>. Le but du législateur est de ne pas avoir un mitage du terrain, ces zones n'étant en général pas équipées pour des habitations. Dans le cas contraire, cela obligerait les autorités à mettre en place des éléments d'équipements trop lourds par rapport aux équipements destinés à l'agriculture. L'objectif est de préserver le paysage agricole et de concentrer le bâti sur les zones à bâtir.

**Enis Arikok** présente les modifications intégrées au projet (cf. alinéa ajouté à l'art. 5 du règlement pour le Carre d'Aval) et l'intégration de cette question dans l'exposé des motifs.

**Patrick Mollard** précise que bien que l'activité au Carre d'Aval ne soit pas conforme à la zone, l'OPS souhaiterait en maintenir une à cet endroit. L'alinéa précité permettra de garder ces bâtiments. L'autorisation de construire originale ne figurant plus dans les archives de l'OAC (Office des Autorisations de Construire), ce vide juridique sera comblé grâce au règlement pour autant que l'activité future soit en lien avec les objectifs généraux de la zone agricole. Comme précisé, « l'activité devra être apparentée à l'affectation existante ».

**David-Peter Lê** comprend bien qu'il y a une zone grise et qu'il y a aujourd'hui une certaine tolérance, mais demain, ça se passe comment si tout d'un coup quelqu'un décidait de mettre vraiment le doigt là-dessus et de dire non ?

**Patrick Mollard** répond qu'à l'heure actuelle, l'activité a lieu ; elle ne sera donc pas remise en cause. Mais on sait que l'activité va s'arrêter et elle ne pourrait pas être remplacée par une activité commerciale, d'où la nécessité de l'article 5 et du plan de site pour accompagner la transition vers une activité ayant un rapport direct avec la zone agricole, ce qui comble ainsi le vide juridique existant auparavant.

**Marc Aberle** souligne que l'ajout de ce point clarifie la situation pour l'avenir.

**Enis Arikok** précise que l'OPS est arrivé à la formulation de ces éléments d'entente avec l'OCAN (Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature) et l'OU (Office de l'Urbanisme) par le biais du PDCn (Plan Directeur Cantonal). Consultée, la CMNS (Commission des Monuments, de la Nature et des Sites) a émis un préavis favorable sans observation.

**Le Président** demande si cette présentation suscite d'autres questions.

**Fabien Darbellay** évoque le PDCn 2050, qui mentionne plusieurs projets , notamment une bretelle d'autoroute, un tunnel, une déviation... Dans quelle mesure l'un empêchera l'autre ?

**Enis Arikok** rappelle que le site ISOS est de haute importance nationale. Cela devrait empêcher toute velléité d'infrastructure dans le périmètre du site, sachant que le site de la Seymaz dans son ensemble est un élément paysager remarquable.

**Patrick Mollard** ajoute qu'à partir du moment où un site est inscrit à l'inventaire ISOS fédéral, toutes les tâches fédérales, comme la création d'une voie d'obligation nationale, ne doit pas porter atteinte à un site protégé au niveau national. Mais il y a toujours une pesée d'intérêts entre la protection ou le développement et l'arbitrage se ferait au niveau fédéral.

**Fabien Darbellay** cite l'exemple des tunnels, en termes de protection.

**Patrick Mollard** répond que la protection porte principalement sur la surface (paysage). En sous-sol, les éléments avec une valeur patrimoniale sont également protégés, mais cela relève de l'archéologie. Tous les trésors archéologiques et les ressources appartiennent à l'État.

**Enrico Castelli** rappelle que d'autres zones hameaux et plans de site ont été validés dans la région : Sionnet, Corsinge et Essert.

**Nicolas Hulo** demande si la surface bâtie ne pourra pas être augmentée.

**Patrick Mollard** indique que les constructions de peu d'importance, comme des appentis, ne seront pas interdites. L'OPS prône de si possible installer des PAC (pompes à chaleur) à l'intérieur du bâtiment, ou que celles-ci fassent l'objet d'un habillage pour préserver le paysage agricole.

**Nicolas Hulo** voudrait savoir s'il serait possible d'ajouter un bâtiment pour installer un CAD (chauffage à distance).

**Patrick Mollard** répond par la négative concernant le périmètre protégé (trait noir sur le plan de site).

En l'absence d'autre question, **le Président** remercie Patrick Mollard et Enis Arikok, puis les libère.

*Départ de Patrick Mollard et Enis Arikok.*

**Le Président** annonce les élus excusés et adresse aux Conseillers municipaux un petit mot de bienvenue à cette première séance de l'année.

Il tient en ouverture, au nom du Bureau, à avoir tous ensemble une pensée pour toutes les victimes du drame de Crans-Montana qui a touché ce 1<sup>er</sup> janvier la Suisse et une grande partie de l'Europe, et une pensée toute particulière pour les familles Diserens-Barbat qui sont elles encore plus touchées et proches de nous. La Mairie ainsi que plusieurs sociétés meynites ont participé à la cagnotte de l'association créée afin d'aider la famille en cette période si compliquée.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2025 est approuvé sans remarque, avec remerciements à son auteur.

### **3. Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Le Président** donne lecture de l'e-mail adressé par Stéphane Barbat au Bureau du CM et qui propose, pour plus d'efficacité, de transmettre – aux membres du CM – les rapports des présidents des commissions avec l'ordre du jour de la séance du conseil. Cela dispenserait les intéressés d'en donner lecture lors de la séance.

Le Bureau et le Conseil administratif ont discuté de cette proposition. Il en ressort que certaines commissions se réunissent juste quelques jours avant le Conseil municipal ; ces rapports ne

pourraient donc pas être intégrés dans l'ordre du jour, qui doit être envoyé au plus tard cinq jours ouvrables avant la séance. Par ailleurs, les procès-verbaux des commissions ne sont pas publics, ils peuvent être consultés par les élu·e·s sur la plateforme CMNet. Sinon, certaines informations discutées en commission – et qui doivent rester internes au conseil – seraient diffusées à la population. Seuls les résumés de ces séances sont transmis au conseil et mentionnés dans le procès-verbal après l'approbation de celui-ci. Pour toutes ces raisons, le Bureau est défavorable à la demande de Stéphane Barbat.

**Marc Aberle** ajoute que la séance du conseil permet de rendre compte du travail effectué en commission et d'en discuter ensuite. Le Bureau ne comprenait donc pas pourquoi envoyer le rapport avant.

Cette réponse sera transmise à l'intéressé, conclut **le Président**.

#### 4. Communications du Conseil administratif

##### a) Soirée sécurité

**Marc Jaquet** annonce qu'une soirée sécurité se déroulera le 3 mars à la salle communale de Meinier (19h-20h30), et une à Jussy le 11 février (salle des fêtes, dès 18h30). Cela permettra aux habitants des communes voisines de participer à l'une ou l'autre de ces séances publiques. Au niveau intercommunal, plusieurs communes travaillent à des projets comme l'installation de caméras sur le domaine public ou la mise en place d'une surveillance, ce qui n'est pas le cas à Meinier. D'autant que ces mesures ont un coût.

**David-Peter Lê** pense que la commune n'en est pas encore là parce qu'aucun Meinite n'a été pris en otage dans sa maison.

**Marc Jaquet** souligne les coûts générés par ce genre de mesures. Vandœuvres, en tant que précurseur, communiquera aux autres communes les coûts et démarches que cela impliquerait.

**Véronique Michela** demande quelles mesures Vandœuvres souhaite engager, en termes de sécurité.

L'installation de caméras sur le domaine public, notamment aux entrées et sorties de la commune, répond **Marc Jaquet**. Celles-ci ne pourront pas empêcher les home-jackings ou les cambriolages, mais elles permettraient aux forces de l'ordre de retrouver les malfrats.

**Véronique Michela** pense que des patrouilles seraient beaucoup plus efficaces et dissuasives.

**Marc Jaquet** explique que les soirées sécurité à Meinier et à Jussy permettront de rappeler aux gens les gestes simples pour se prémunir de différents délits et les bons comportements à adopter.

**Fabien Darbellay** attend de voir, au-delà du coût, les contraintes juridiques concernant la vidéosurveillance.

**Marc Jaquet** confirme que la législation est très contraignante. Vandœuvres a déjà engagé des patrouilles, mais là aussi, la question du coût est importante.

**Simona Korff** ajoute que cette soirée, qui débutera par une conférence, a été organisée à Meinier pour répondre à toutes les questions de la population et la rassurer. Elle encourage les élu·e·s à y participer, l'objectif étant d'ouvrir le débat avec des professionnels qui connaissent bien toutes ces problématiques.

**Fabien Darbellay** souhaiterait plus de détails sur les intervenants.

**Marc Jaquet** évoque Aline Dard, pour la présentation, et la présence des îlotiers du poste de la Pallanterie. Car cette police de proximité connaît bien la région.

**David-Peter Lê** remercie les magistrats pour cette démarche qu'il salue, car elle va dans le bon sens. De nombreuses personnes ont beaucoup de questions en permanence.

**Marc Jaquet** espère que les participants seront nombreux.

## b) CSR

**Marc Jaquet** indique que le Conseil administratif souhaiterait inaugurer le nouveau terrain A le dimanche 19 avril, avant le match joué par l'USM à 15h15. Le Conseil administratif et l'USM organiseront cet événement.

**Jennifer Strub** a été approchée par un journaliste, Michel Robadin, qui serait prêt à couvrir des événements au CSR. Peut-être serait-il intéressant de l'inviter pour l'inauguration du terrain A.

**Enrico Castelli** prend note de cette proposition. Il souligne l'importance d'associer le club qui jouera au CSR, le 19 avril. C'était cette date qui semblait la plus opportune.

## c) Soirée des conjoints

**Marc Jaquet** rappelle que trois cadeaux attendent sur le guichet de la Mairie les personnes qui n'ont pas pu participer à la soirée des conjoints.

### Démarche participative sur la loi sur les voies cyclables (LVC)

**Simona Korff** annonce que la commune a répondu à la consultation sur la LVC lancée par le canton suite à la votation de 2023. Les grandes communes de plus de 10'000 habitants participent régulièrement à des ateliers avec le canton et le DT. Les petites communes comme Meinier pouvaient répondre à la consultation en ligne. Comme il n'y a pas encore de sous-commission mobilité au sein de la DENACO, il a été fait appel à un ancien Conseiller municipal, Boris Aellen. Il a soumis une proposition au Conseil administratif, en se basant sur la VTT 2050 (Vision Territoriale Transfrontalière). La consultation se déroulera jusqu'en 2027, avec une mise en œuvre dès 2042. Le Conseil administratif a suivi les propositions de Boris Aellen, qui a émis des propositions supplémentaires.

La commune a appuyé la proposition de l'axe fort sur la rive gauche par la route de Thonon et proposé un axe fort tangentiel Voirons-Genève.

**Marie Tanner** souhaiterait connaître la définition d'un axe fort.

**Simona Korff** répond qu'il s'agit d'un axe où les vélos peuvent circuler librement, à grande vitesse, et qui rejoignent plusieurs axes. Il en existe de trois types : axes forts, liaisons primaires et liaisons secondaires, chacun avec une typologie précise.

Sur le plan local, Boris Aellen a repris la méthodologie du canton, à savoir identifier des points d'intérêt (indiqués dans la présentation projetée aux élu·e·s) et les relier de manière sûre et continue. La commune a fait les propositions suivantes : surclasser la voie Veigy-Léman Express en voie primaire et relier tous les hameaux et Saint-Louis en voies secondaires.

**Marc Aberle** demande ce que cela changera, concrètement.

**Simona Korff** explique que les voies seront plus sécurisées et continues, ce qui n'est pas le cas actuellement. À ce stade, il s'agit avant tout de projets dans le cadre de la consultation. La mise en œuvre n'interviendra pas avant 2042. Le canton a fait des propositions globales et a demandé à chaque commune de faire part de leurs demandes et constats en se basant aussi sur le PDCn.

**Enrico Castelli** confirme qu'il faut bien comprendre qu'il s'agit d'abord d'un plan d'intentions. Une fois les intentions définies, il faudra s'attaquer à la réalité du terrain ; le foncier, par exemple, ne permettra pas de toutes les concrétiser. Le canton lance toutes sortes de consultations sur de nombreux thèmes et domaines. Il est important que les communes s'expriment systématiquement afin que leurs demandes soient bien prises en compte.

**Simona Korff** relève la volonté cantonale d'impliquer plusieurs entités (communes, associations, etc.). Elle a transmis les points d'intérêts et les routes considérées comme dangereuses, ce qui permettra de prioriser les mises en œuvre. La commune sera sollicitée dans le cadre d'une deuxième consultation sur les voies cyclables pour les loisirs.

**Marc Aberle** souligne la dangerosité de la route de Compois.

**David-Peter Lê** souhaiterait savoir si la commune a chiffré les impacts financiers des intentions et intérêts de Meinier, qui devront ensuite être intégrés dans un plan cantonal de mobilité douce.

**Simona Korff** rappelle qu'il s'agit pour l'instant d'un plan d'intentions. Elle en profite pour annoncer que la VTT 2050 est à la disposition des élus qui souhaiteraient lire ces 1'000 pages.

**Fabien Darbellay** demande si cela signifie que toute velléité de créer une piste cyclable ou un axe particulier sur le territoire communal doit être mise en suspens.

**Enrico Castelli** rappelle que cela dépendra de la hiérarchie du réseau routier (compétence cantonale ou communale).

**Simona Korff** cite l'exemple de la route du Bellebouche, certains tronçons étant de compétence communale, d'autres de compétence cantonale. En cas de projet global, une partie de la mise en œuvre reviendra à la commune. Mais rien n'a été chiffré, à ce stade.

#### e) **Festival du Film Vert**

**Simona Korff** présente le programme du Festival du Film Vert, qui se déroulera les 28 et 29 mars à la Touvière. Le film « Le chant de la terre » sera projeté le 28 mars à 18h30 dans le cadre du festival, projection qui sera suivie d'une table ronde. Ce film a été réalisé par Nasser Yassine dans le cadre de son travail de Bachelor de l'HEPIA. La commission DEC de l'époque était à l'origine de ce travail sur la qualité des sols des lots communaux. Ce travail a donné lieu à plusieurs pistes de réflexion au sein de la BARA et de la DEC. En définitive, la commune a suivi la proposition de Nasser Yassine et financé une partie de son film.

#### **Repas des aînés**

**Enrico Castelli** remercie vivement l'ensemble des élus, conjoints ou partenaires pour leur énergie et leur implication dans le repas des aînés. Il donne lecture d'une des cartes parmi la quinzaine d'e-mails ou de petits mots adressés à la commune après ce moment fortement apprécié par les aînés.

#### g) **Agenda**

Puis il rappelle quelques dates :

- Festival Antigél le 20 février à 20h à la salle communale avec l'artiste Kelly Moran.
- Projection du film de Sophie Lavaud le 4 mars à 18h30 en sa présence.
- Le Théâtre de Carouge présentera Barbe bleue le 18 juin.
- La sortie du Conseil municipal avec le personnel communal, programmée le 19 septembre, sera organisée par la MASE.

## 5. Rapports des commissions

### a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

**Denis Jotterand** donne lecture du rapport de Christophe Berthelet, excusé. La commission s'est réunie le 20 janvier.

- ☑ Lampadaires village : l'éclairage public a été rallumé par endroits après que le Conseil administratif a constaté l'obscurcissement trop important de certaines sections dans le village. D'autres emplacements sont également identifiés pour que les lampadaires y soient rallumés.
- ☑ Mur de la Gara : un premier devis est parvenu à la BARA et le tarif paraît excessivement élevé. Un deuxième devis est en attente et la commission regardera si une subvention existe pour ce genre de travaux.
- ☑ Carrefour route de Covéry/route de Bellebouche : il y a déjà eu deux rencontres avec le bureau AJS. L'entreprise demande Fr. 40'000.-. pour gérer le chantier en tant que mandataire.

Sur la surélévation du carrefour, les stops seront conservés plutôt que des priorités de droite et certains angles du carrefour seront rabotés.

- ☑ Carrefour route du Carre d'Aval/route de Meinier/chemin des Combes : beaucoup de gens s'inquiètent du danger que représente l'îlot central. Un panneau sera installé pour inciter les gens à passer sur le passage de l'îlot.
- ☑ Sécurité : pour donner suite à une observation de la police municipale, la commune a acheté 10 barrières lumineuses de type vauban et R2 afin de satisfaire aux normes sécuritaires.

### b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

**Marc Aberle** annonce que la COSC s'est réunie les 16 décembre et 7 janvier.

- ☑ Dans ces deux cas, il s'agissait principalement de mettre les dernières touches à l'organisation du repas des aînés, qui a connu un franc succès et une belle fréquentation. Il remercie à son tour tous les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif, ainsi que leurs familles pour leur aide durant cette journée, avec une mention particulière aux membres de la COSC ainsi qu'au conjoint de Marie Tanner, Antoine, qui a été d'une grande aide pour la décoration et la préparation en amont, de même que les enseignantes de l'école pour les bricolages.
- ☑ La commune doit mettre sur le site internet le délai de dépôt (31 août) des demandes de subvention pour l'aide internationale et nationale. Une solution sera trouvée.
- ☑ Enrico Castelli a déjà annoncé la représentation du Théâtre de Carouge, le 18 juin, et la projection du film de Sophie Lavaud, le 4 mars à 18h30, avec aussi son compagnon de cordée, Dawa Sangay sherpa. **Marc Aberle** remercie les élus de partager largement cet événement, Sophie Lavaud étant une des rares femmes à avoir gravi les 14 sommets de plus 8'000 mètres de la planète. Il faut accorder à cet événement l'audience qu'il mérite.

### c) Développement durable, Nature & Communication (DENACO)

En l'absence de Dorian Esterer, excusé, **Nicolas Leroux** indique que la commission s'est réunie à deux reprises.

- ☑ La commission a travaillé sur le Festival du Film Vert (28 mars à 18h30). Tous les Conseillers municipaux sont invités à venir et à faire du bruit autour de cet événement. Après la diffusion du film « Le chant de la terre », Nicolas Leroux animera une table ronde avec les différents intervenants.

- ☑ Les commissaires ont aussi travaillé sur les Vadrouilles de Naries. Une journée d'inauguration officielle aura lieu le 26 avril, l'ensemble des élus y étant conviés. La journée commencera avec un pré-événement ornithologique ; les participants se retrouveront le dimanche à 6h30, une condition *sine qua non* pour admirer les oiseaux. La Vadrouille, commentée par Naries, partira vers 9h-9h30 du Tilleul et se terminera sur un déjeuner, vers midi, aux jardins citoyens.

**Simona Korff** précise que Marc Jaquet, qui apparaît dans le film, figurera parmi les intervenants de la table ronde.

- ☑ La commission a rencontré lundi dernier la société i-web (innovative-web), qui fournit des prestations informatiques pour les communes ou autres entités publiques, grâce à un très important travail de Fabien Darbellay qui a passé beaucoup de temps avec eux en préparation. Beaucoup de choses ont été discutées, notamment la question de la communication autour du site web, un peu ancien, et l'opportunité ou non de lancer un programme afin de mettre en place des e-démarches communales, une prestation qui n'est pas offerte, à l'heure actuelle. La commission continuera à travailler sur ces questions.

#### a) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

**Marie Tanner** donne lecture de son rapport.

- ☑ La fête de l'Escalade du 11 décembre s'est bien déroulée. La fanfare a conduit le cortège avec ses flambeaux dans le centre du village, puis la population a profité de l'excellente soupe préparée par la voirie et des tartes des dames meynites. Trois grosses marmites de chez Pallanterie Chocolatiers ont été cassées, la soirée a donc été une belle réussite. Je remercie d'ailleurs les membres de la commission qui ont pu se rendre disponibles dans l'agenda chargé de décembre.
- ☑ Le mardi 16 décembre, Sina Chollet, Simona Korff, Charles Fazi et Enrico Castelli ont distribué des brioches au chocolat, confectionnées par le Pain du Jardin, aux élèves de l'école. Ce cadeau fabriqué localement a été très apprécié des élèves. Je remercie Sina Chollet pour l'organisation.

#### b) Finances (FIN)

**Nicolas Leroux** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

#### d) Manifestations, Sport & Événements (MASE)

**Denis Jotterand** donne lecture du rapport de la MASE, qui s'est réunie le 3 février.

- ☑ Nous avons été informés que l'inauguration du nouveau terrain de foot en synthétique est agendée au 19 avril. Le Conseil administratif travaille à cette organisation qui devrait rester relativement simple.
- ☑ Nous avons ensuite débriefé sur le marché de Noël, manifestation qui a reçu nombre de remerciements de la part des exposants et commentaires réjouissants de la part des visiteurs. Nous avons déjà commencé à réfléchir à l'organisation de la prochaine édition. Une petite surprise de renouveau se profile à l'horizon.
- ☑ La prochaine échéance pour notre commission est l'organisation de la fête nationale ; un feu d'artifice sera tiré comme à l'accoutumée, et l'orateur est déjà désigné en la personne du Maire afin de donner la parole à chaque Conseiller administratif lors de cette législature. Enfin, la seconde partie de soirée sera à nouveau animée par un DJ, comme l'année dernière.

- ☑ La sortie annuelle du conseil se déroulera cette année avec la présence du personnel communal. La date du 19 septembre a été dévoilée ce soir.
- ☑ Fabien Darbelley, également membre de la DENACO, nous a présenté une idée d'une sous-commission DENACO qui se penche sur les circuits courts et l'alimentation de proximité. Une collaboration pourrait peut-être germer lors de certaines manifestations organisées par la MASE.

## 6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

### a) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

En l'absence de Stéphane Barbat, excusé, **Marc Jaquet** indique que le nouveau groupement du CSR s'est réuni. Une synthèse de la dernière législature a été présentée. La seule chose qui est ressortie de cette première réunion, c'est la décision formelle de créer un paddle au CSR.

### b) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

**Simona Korff** annonce qu'après un tour de table de présentations, Corinne Gicquel, directrice, et Sophie Chenevard, adjointe, ont présenté la crèche et son fonctionnement. Toutes les personnes présentes ont pu poser leurs questions. Prochaines dates fixées : repas le 13 mars, café-croissant aussi ouvert au conseil du GIPE le 12 février à 7h30, prochaine séance du conseil le 28 avril.

### FIM (Fondation Immobilière de Meinier)

**Enrico Castelli** indique que le Conseil de Fondation s'est réuni le 9 décembre 2025.

Concernant le projet route de Gy 28, pour rappel, le chantier accuse environ trois mois de retard. Néanmoins, les travaux avancent de manière satisfaisante et la remise des appartements de la première phase est prévue au 1<sup>er</sup> mai 2026. Le cadre budgétaire du projet est toujours respecté. Pour les emprunts hypothécaires, la situation est saine avec un taux moyen de 1,37 % alors que dans le plan financier de base, le taux prévu était de 2,5 %.

### d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

**Enrico Castelli** donne lecture de son rapport portant sur les séances des 29 octobre et 3 décembre 2025.

La fin de la législature approchant, ces deux séances ont été bien plus courtes qu'à l'accoutumée. Il y a ainsi deux informations saillantes, à savoir que :

- Le budget 2026 a été approuvé par le Conseil de Fondation.
- Le Groupe Konstructa a obtenu l'autorisation de construire pour son projet le 10 octobre 2025. Dans l'intervalle, l'autorisation est entrée en force, le délai de recours étant échu sans qu'aucune opposition n'ait été formulée.

**Nicolas Leroux** revient sur la première séance de l'année, début janvier, qui était surtout l'occasion d'une prise de contact, car il y a beaucoup de nouveaux membres au sein du conseil. Corine Rosset, présidente de la FITIAP, a expliqué les tenants et aboutissants, les projets, etc.

**Nicolas Leroux** ajoute que selon les documents, le parc paysager a été versé au domaine public de Meinier.

**Enrico Castelli** précise que les actes formels doivent encore être notariés ; ils seront soumis au Conseil municipal, avec une présentation détaillée.

**e) Fanfare**

**Enrico Castelli** rappelle que le concert annuel de la fanfare aura lieu le samedi 9 mai 2026 à la salle communale. La date de l'assemblée générale sera communiquée à Dorian Esterer, excusé.

**f) Communes-École**

**Véronique Michela** n'a pas pu se rendre à la séance de Communes-École.

**g) Pompiers**

**Denis Jotterand** donne lecture du rapport de Christophe Berthelet, excusé.

Le 29 novembre dernier a eu lieu le dernier exercice de l'année 2025, soit la tournée des bouches. À la fin de cet exercice, une partie officielle est organisée pour remettre des distinctions pour les années de service et pour des grades en présence des autorités communales et des retraités de la compagnie.

Pour cette année, les appointés Magistra et Clivaz ainsi que le sergent Romano ont eu 30 ans de service. Les sergents Béné et Schlatter ont eu 25 ans de service.

Concernant les grades, le sergent Fanny Béné a effectué avec succès son école d'officier. Elle porte désormais le casque rouge en tant que lieutenant Béné.

Après 32 ans de service, le lieutenant Berthelet et le fourrier Nascarella partent à la retraite. Ils devaient être suivis par les appointés Magistrat et Clivaz, mais cela attendra encore un peu, tous deux ayant choisi de prolonger encore d'une année.

À la suite de cette partie officielle, et comme le veut la tradition, le repas a été offert par les nouveaux et futurs retraités, Christophe, Jacques, Frédéric et Didier. Nous étions une soixantaine, entre actifs, retraités et invités. Notre ami Paolo, qui nous a accueillis au centre sportif de Rouelbeau, était admiratif de la cohésion entre les différentes générations tout au long de la soirée. Au moment de partir, c'est avec les yeux rougis par les larmes de bonheur que Paolo nous a remerciés de l'avoir remis dans l'ambiance que nous avons l'habitude de mettre à la Tour.

Le 27 janvier dernier a eu lieu l'assemblée générale. Différents rapports ont eu lieu. Ce qu'il faut en retenir : il y a eu 12 interventions (la compagnie n'a jamais été alertée dans son ensemble, et ces interventions correspondent aux engagements individuels des CI et collectifs des groupes d'intervention). Les CI sont intervenus pour des déblaiements d'arbres, des inondations de peu d'importance ou de la récupération d'animaux, tout comme les groupes d'intervention.

Je vous communique juste quelques chiffres en nombre d'heures sur certains postes pour 2025. Le nombre d'heures que les sapeurs ont passées au CIF (centre de formation) s'élève à 131 heures. Les heures de garde de salle et des services publics sont de 515 heures, celles des exercices de compagnie de 625, celles des exercices pour les porteurs d'appareils respiratoires de 256. Je vous passe le nombre de jours et week-ends de piquet des CI. Au total, plus de 2'037 heures ont été effectuées.

À noter qu'en 2026, la compagnie 36 aura son inspection cantonale.

Un grand merci au capitaine Joël Béné et à son état-major ainsi qu'aux membres de la compagnie pour leur temps dévoué à la sécurité de nos habitants.

## h) La Rampe

**Nicolas Hulo** donne lecture de son rapport.

La Rampe a organisé la Fête des lanternes le vendredi 21 novembre 2025 : ce fut une belle réussite avec environ 120 participants.

Le cortège est parti de l'église et s'est rendu au petit bois où les enfants ont pu écouter des contes lus par Judith et Carole.

Ils sont ensuite retournés au préau pour la traditionnelle soupe suivie de quelques donuts colorés préparés par l'APEM et de délicieuses crêpes préparées par les TSHM.

La Rampe participera au Festival du Film Vert en proposant un film dans ses locaux le mercredi 25 mars.

Depuis début janvier, le comité de la Rampe, en collaboration avec la commune et la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR), s'est lancé dans la rédaction de son projet institutionnel, un document stratégique définissant sa vision, ses missions, ses valeurs et ses objectifs à long terme. Il structure l'identité et le fonctionnement du centre, servant de guide pour les actions, la mobilisation des membres et les partenariats.

## 7. Projets de délibérations et résolutions

- **2026-01** : [Demande de naturalisation genevoise](#)

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au conseil, **Nicolas Baltassat** présente le dossier.

- ▶ **Le Conseil vote et donne un préavis favorable par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 membres du CM présents (*résolution votée en annexe*).**

Cette décision sera communiquée à l'intéressé et au département.

- **2026-02** : [Demande de naturalisation genevoise](#)

**Sina Chollet** présente le dossier.

- ▶ **Le Conseil vote et donne un préavis favorable par 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions sur 13 membres du CM présents (*résolution votée en annexe*).**

Cette décision sera communiquée aux intéressés et au département.

- **2026-03** : Préavis relatif aux projets de plan de site et de modification des limites de zones du hameau de Carre d'Amont

**Fabien Darbellay** demande si l'on parle bien de reclassement.

**Marc Jaquet** dispense encore quelques explications sur ce dossier qui a été initié en 2011. La commune a été confrontée à de nombreux obstacles et lourdeurs administratives, sachant qu'elle a investi Fr. 200'000.- pour les plans de site et modifications des limites de zones des hameaux de Carre d'Amont et de Carre d'Aval.

**Marc Aberle** se réjouit qu'une bonne solution ait été trouvée afin de conclure enfin ce dossier qui traînait depuis 2011.

**Enrico Castelli** rappelle qu'entre les différents votes ou actes officiels (Conseil municipal, Grand Conseil et Conseil d'État), les délais légaux (délai référendaire et délai d'opposition) s'appliqueront. Ce dossier devrait prendre encore une année pour aboutir.

Le **Président** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 membres du CM présents (délibération votée en annexe).**
- **2026-04** : Préavis relatif aux projets de plan de site et de modification des limites de zones du hameau de Carre d'Aval

Le **Président** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 membres du CM présents (délibération votée en annexe).**

## 8. Divers

### a) Dépose-minute

**Marc Aberle** a été un peu surpris par les méthodes de prévention de la police municipale autour de l'école primaire, le matin. S'il trouve parfaitement légitime et louable de surveiller le comportement des usagers de la route qui viennent déposer les enfants à l'école, infliger à 8h01 des amendes aux parents qui se garent sur le dépose-minute pour accompagner leur rejeton au cortège lui paraît exagéré, voire abusif, ce d'autant plus qu'il s'agit d'enfants qui ne peuvent pas encore, du fait de leur âge, être simplement déposés pour se rendre eux-mêmes au cortège. Il entend tout à fait qu'il y ait pu y avoir des plaintes du voisinage, mais il lui semble que là, la prévention pourrait s'opérer différemment, surtout un jour de pluie, à savoir en attendant peut-être 8h05 avant de glisser l'amende sous l'essuie-glace. Il anticipe déjà la réplique du « on ne peut pas faire autrement », mais il souhaite tout de même que cette observation figure au procès-verbal.

**Simona Korff** répond que le dépose-minute est vraiment destiné à déposer les enfants qui peuvent se rendre tout seuls à l'école. Un grand parking public est à la disposition des autres parents. La sécurité des enfants pendant les horaires scolaires est un problème, car certains parents prennent parfois des risques qu'il faut impérativement réguler. En stationnant plusieurs minutes sur les places du dépose-minute, on favorise les comportements à risque. Les autorités ont donc demandé à la police municipale d'intervenir plus souvent dans le périmètre de l'école. Le dépose-minute doit vraiment en être un.

**Marc Aberle** relève que l'APM a été très bien, mais il a directement infligé l'amende avant de donner ces explications. Si **Marc Aberle** partage entièrement l'idée d'utiliser le parking, il préférerait voir la police municipale sur la route de Gy pour faire ralentir les véhicules qu'autour du dépose-minute.

**Michel Vazquez** souligne que peu importe l'heure, les véhicules ne doivent pas stationner sur un dépose-minute, il n'est là que pour déposer un enfant et partir dans la minute.

**Marc Jaquet** propose de répéter cette information aux parents.

**Marc Aberle** confirme que l'école pourrait les informer en début d'année, car beaucoup sont surpris.

**Marc Jaquet** précise que les autorités ont aussi demandé aux APM de contrôler les chiens en liberté afin de rassurer les parents.

### b) Chiens

**Véronique Michela** constate qu'il y a de nouveau eu des problèmes avec des chiens lâchés dans le village. Quelles mesures la commune pourrait-elle prendre, car une angoisse est en train de croître dans tout le quartier ?

**Marc Jaquet** répond que les autorités ont interpellé la police municipale et les gardes ruraux. Malheureusement, des plaintes individuelles seraient peut-être plus dissuasives.

**Enrico Castelli** ajoute que la commune ne peut pas porter plainte, faute d'être témoin de ces agissements. Les nombreuses doléances reçues à la Mairie ont été transmises aux APM, et les habitants ont été informés d'agir individuellement, certains ayant franchi le pas. L'information a été remise dans le Meinier Infos et les panneaux ont été réinstallés au centre du village. Les autorités ont également fait part de ce problème aux polices municipale et cantonale. Ces craintes pourraient aussi être évoquées lors de la séance sécurité, en mars prochain, avec la police de proximité. Il espère que toutes ces mesures produiront leurs effets. Mais toutes les communes sont confrontées aux mêmes problèmes.

**Simona Korff** précise que le Conseil administratif sent bien la crainte qui est de plus en plus vive par rapport à certains comportements. Plusieurs plaintes individuelles ont déjà été déposées.

c) **La Rampe**

**Nicolas Hulo** annonce que la FASe a envoyé un e-mail assez urgent concernant La Rampe.

Celui-ci sera traité dans les meilleurs délais à l'interne, confirme **Simona Korff**.

d) **Prochaine séance**

**Simona Korff** indique que la prochaine séance du conseil débutera à 19h15 avec une présentation du plan climat cantonal par Damien Gummy, responsable de secteur à la direction durabilité et climat (DT). Il connaît bien Meinier et était déjà venu présenter le plan climat en juin 2022. Il a par ailleurs fait le bilan carbone de la commune.

e) **Déchetteries**

**Marc Jaquet** annonce que la déchetterie de l'ancienne poste fermera de façon quelque peu précipitée vendredi prochain. Cette information figurera dans le prochain tout-ménage. La déchetterie du chemin du Stade sera équipée de deux containers supplémentaires (déchets ménagers et cartons).

**Fabien Darbellay** constate que le container pour les déchets de cuisine situé à la route de La-Repentance est souvent plein. Il voit de plus en plus fréquemment des sacs à compost traîner à côté.

**Nicolas Leroux** relève que la poubelle verte placée à Corsinge est souvent remplie d'autres déchets que les déchets de cuisine. Compte tenu de l'absence de pictogramme, les gens pensent peut-être de bonne foi qu'il s'agit d'une poubelle ordinaire.

**Marc Jaquet** prend note de ces remarques.

Plus personne ne demandant la parole, le **Président** lève la séance à 21h37.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :**                    **jeudi 19 mars 2026 à 19h15.**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Vice-président  
du Conseil Municipal

.....

Marc Aberle

.....

Denis Jotterand

**Annexes :** Délibérations et [résolutions](#) votées

Meinier, le 19 mars 2026/em



## Résolution n° 2026-01

### Demande de naturalisation genevoise

Vu la demande de naturalisation genevoise reçue du Service des naturalisations de la République et Canton de Genève,

vu le rapport de la commission ad hoc Naturalisations lors de la présente séance du Conseil municipal,

conformément à l'art. 30A, al. 1, let. g de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple  
par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents**

De préviser favorablement la présente demande de naturalisation n° 2026-01.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Meinier, le 13 février 2026

Le Vice-président du Conseil municipal  
**Denis Jotterand**



## Résolution n° 2026-02

### Demande de naturalisation genevoise

Vu la demande de naturalisation genevoise reçue du Service des naturalisations de la République et Canton de Genève,

vu le rapport de la commission ad hoc Naturalisations lors de la présente séance du Conseil municipal,

conformément à l'art. 30A, al. 1, let. g de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple  
par 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions sur 13 CM présents**

De préviser favorablement la présente demande de naturalisation n° 2026-02.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Meinier, le 13 février 2026

Le Vice-président du Conseil municipal  
**Denis Jotterand**



# Meinier

Législature **2025-2030**  
 Délibération n° **2026-03**  
 Séance du Conseil municipal du **5 février 2026**  
 p. 1/1

## Délibération n° 2026-03

### Préavis relatif aux projets de plan de site et de modification des limites de zones du hameau de Carre d'Amont

Vu le plan directeur cantonal 2030 et la fiche C05 du schéma directeur cantonal, préconisant la préservation des hameaux et le maintien de leur substance bâtie par le classement en zone de hameaux,

vu le cahier des charges, le plan de site et le devis estimatif établis par Tanari Architectes et Urbanistes FAS-SIA à Thônex, en vue du déclassement des hameaux de Carre d'Amont et de Carre d'Aval,

vu le crédit d'investissement de Fr. 150'000.- voté par le Conseil municipal le 08.12.2011 pour les projets de déclassement des hameaux de Carre d'Amont et de Carre d'Aval,

vu les projets de plan de site et de modification des limites de zones établis à l'initiative de la commune de Meinier dès 2012, en concertation avec ses mandataires et l'Etat de Genève (l'Etat ci-après),

vu le crédit d'investissement complémentaire de Fr. 50'000.- voté par le Conseil municipal le 15.10.2015 pour couvrir les frais supplémentaires occasionnés au vu de la complexité des dossiers et des frais encore à couvrir,

vu les échanges avec les services de l'Etat et les compléments demandés par certains services en vue de l'adoption de zones de hameaux, en complément du plan de site,

vu les séances d'information ayant eu lieu avec les services de l'Etat et les habitants et propriétaires du hameau de Carre d'Amont et de Carre d'Aval,

vu la résolution n° 2024-13 acceptée par le Conseil municipal le 14.11.2024, relative au plan de site n° 29938-525, respectivement à la modification des limites de zones n° 29937-525,

vu les enquêtes publiques n° 2017, respectivement 2020, affichées et mises à disposition du public du 15.04.2025 au 15.05.2025 à la Mairie de Meinier et au Département du territoire (DT ci-après), ainsi que les observations parvenues durant cette période au DT et transmises à la Commune le 15.12.2025,

vu le courrier du DT du 15.12.2025, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan de site et sur le projet de modification des limites de zones,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. q, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

### **Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents**

De préavis favorablement le plan de site n° 29938-525 et le projet de loi de modification des limites de zones n° 29937-525, pour la création d'une zone hameau au hameau de Carre d'Amont.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 25 mars 2026.

Meinier, le 13 février 2026

Le Vice-président du Conseil municipal  
**Denis Jotterand**



# Meinier

Législature **2025-2030**  
 Délibération n° **2026-04**  
 Séance du Conseil municipal du **5 février 2026**  
 p. 1/1

## Délibération n° 2026-04

### Préavis relatif aux projets de plan de site et de modification des limites de zones du hameau de Carre d'Aval

Vu le plan directeur cantonal 2030 et la fiche C05 du schéma directeur cantonal, préconisant la préservation des hameaux et le maintien de leur substance bâtie par le classement en zone de hameaux,

vu le cahier des charges, le plan de site et le devis estimatif établis par Tanari Architectes et Urbanistes FAS-SIA à Thônex, en vue du déclassement des hameaux de Carre d'Amont et de Carre d'Aval,

vu le crédit d'investissement de Fr. 150'000.- voté par le Conseil municipal le 08.12.2011 pour les projets de déclassement des hameaux de Carre d'Amont et de Carre d'Aval,

vu les projets de plan de site et de modification des limites de zones établis à l'initiative de la commune de Meinier dès 2012, en concertation avec ses mandataires et l'Etat de Genève (l'Etat ci-après),

vu le crédit d'investissement complémentaire de Fr. 50'000.- voté par le Conseil municipal le 15.10.2015 pour couvrir les frais supplémentaires occasionnés au vu de la complexité des dossiers et des frais encore à couvrir,

vu les échanges avec les services de l'Etat et les compléments demandés par certains services en vue de l'adoption de zones de hameaux, en complément du plan de site,

vu les séances d'information ayant eu lieu avec les services de l'Etat et les habitants et propriétaires du hameau de Carre d'Amont et de Carre d'Aval,

vu la résolution 2024-14 acceptée par le Conseil municipal le 14.11.2024, relative au plan de site n° 29940-525, respectivement à la modification des limites de zones n° 29939-525,

vu les enquêtes publiques n° 2018, respectivement 2021, affichées et mises à disposition du public du 15.04.2025 au 15.05.2025 à la Mairie de Meinier et au Département du territoire (DT ci-après), ainsi que les observations parvenues durant cette période au DT et transmises à la Commune le 15.12.2025,

vu le courrier du DT du 15.12.2025, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan de site et sur le projet de modification des limites de zones,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. q, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

### **Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents**

De préavis favorablement le plan de site n° 29940-525 et le projet de loi de modification des limites de zones n° 29939-525, pour la création d'une zone hameau au hameau de Carre d'Aval.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 25 mars 2026.

Meinier, le 13 février 2026

Le Vice-président du Conseil municipal  
**Denis Jotterand**